

COMMUNE DE



FRESQUIENNES

MAIRIE DE FRESQUIENNES

2017-10-01-06 Nouveau logo communal

Vu la délibération du conseil municipal n°2016-22-11-01 Nouveau logo de la Commune approuvant le changement de logo et déterminant le code couleur,

Vu l'absence de propriété intellectuelle du blason retenu et que l'image est libre de droit,

M le Maire présente le logo à l'Assemblée :

COMMUNE DE



FRESQUIENNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention :

DECIDE – d'approuver le nouveau logo.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le registre dûment signé, pour extrait Conforme,

Le Maire,

Nicolas OCTAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

18 JAN. 2017

Publiée le :

18 JAN. 2017

Transmise au Représentant de l'Etat le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif situé 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans les deux mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les deux mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte. Etant précisé qu'au terme d'un délai de deux mois d'absence réponse, cette dernière vaut rejet.

Correspondance : Monsieur le Maire, Mairie de Fresquiennes – 41, rue du centre 76570 FRESQUIENNES

☎ : 02.35.32.51.92 📠 : 02.35. 23.07.20 courriel : mairiedefresquiennes@orange.fr